

font pas. Après les lettres de Damase suivent celles de Sirice (par lesquelles Denis *le petit* a commencé sa collection) & celles des autres jusqu'à S. Grégoire-le-Grand, contemporain de S. Isidore.

2°. Cette collection successivement augmentée de plusieurs conciles & décrétales, est toujours la *Collection d'Isidore de Séville*, comme celle de Denis *le petit* ne laisse pas, quoique beaucoup augmentée, d'être celle de Denis *le petit*. (a)

(a) „ Ces additions, dit le P. Burriel, ne di-
 „ minuent en rien l'autorité, & l'authenticité
 „ de cette collection, par ce qu'elles sont toutes
 „ authentiques, & on ne peut pas dire pour cela
 „ que saint Isidore n'en soit l'auteur, puisque
 „ ces additions se faisoient successivement à la
 „ collection formée de la même manière qu'on
 „ ajoute aujourd'hui au bréviaire les saints nou-
 „ veaux. Ceci ne se faisoit pas sans autorité
 „ légitime, le respect qu'on avoit alors pour ces
 „ canons & cette collection, étant si grande
 „ comme tout le monde sait, & qu'on peut prou-
 „ ver par plusieurs témoignages. C'est ainsi que
 „ saint Julien de Tolède, ses évêques compro-
 „ vinciaux, & les procureurs des autres métro-
 „ politains d'Espagne n'ont point trouvé de mar-
 „ que plus sublimé d'honneur à faire aux actes
 „ du sixième synode général pour les faire pu-
 „ blier & recevoir comme constitution dogma-
 „ tique de toute l'église, qu'ordonner de les
 „ placer dans le *Codex canonum* à la suite du
 „ concile de Calcédoine, comme en effet il fut
 „ ordonné dans les canons 5 6 & 7 du XIVme.
 „ concile de Tolède. Par la même autorité on
 „ ajoutoit les conciles particuliers, comme on
 „ le voit dans le prologue du IXme. concile de
 „ Tolède..... De la même manière que Denis *le*
 „ *petit* est reconnu pour auteur de la collection
 „ par lui faite, quoique Adrien I l'augmenta
 „ des additions ci-dessus rapportées, & que la
 „ collection ainsi ajoutée par Adrien, est attri-
 „ buée malgré cela à Denis *le petit*, parce que